



Communauté
de communes
**LACQ-
ORTHEZ**

Envoyé en préfecture le 09/09/2021

Reçu en préfecture le 09/09/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-200039204-20210908-DPCLO_2021_280-DE

**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

Le Président :

Vu la délibération du 17 juillet 2020 par laquelle le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu la demande faite par l'association ELLES MARCHENT 64, le 07 septembre 2021,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser l'association ELLES MARCHENT 64 à occuper un emplacement sur la base de loisirs du 16 au 17 octobre 2021.

Article 2 : de fixer le montant de l'occupation, du 16 au 17 octobre 2021, à la somme de 200 € TTC pour les deux jours

Article 3 : de signer la convention d'occupation du domaine public de la base de loisirs d'Orthez-Biron afférente.

Article 4 : il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 8 septembre 2021

Patrice LAURENT

